

**COUTEUX
PANNES
MALADIES
DANGEREUX
ENERGIVORE
PIRATAGE
ARNAQUE
INCENDIES
SURFACTURATION
CONFLITS D'INTERETS
CAMBRIOLAGES
VIE PRIVEE**

COMPTEUR ELECTRIQUE COMMUNICANT **LINKY**



RISQUES SANITAIRES INVALIDANTS & AUGMENTATION DES FACTURES

RISQUES SANITAIRES

LINKY est le «joli» nom donné au très controversé nouveau compteur électrique. Il est loin d'être inoffensif : Associé au Courant Porteur en Ligne (CPL) qui envoie des radiofréquences dans les fils électriques de votre logement 24h/24, il transforme toute votre installation électrique (fils et appareils inclus) en **émetteur permanent d'ondes classées « potentiellement cancérigènes »** par l'OMS depuis 2011.

A l'extérieur, 740 000 concentrateurs et antennes-relais supplémentaires, installés dans les rues, multiplieront votre exposition aux champs électromagnétiques impactant votre santé.

Refusés par l'Allemagne et la Belgique, en cours de démontage en Californie pour raisons sanitaires, les compteurs communicants font aussi l'objet de milliers de plaintes au Québec, qui vient de faire marche arrière sur leur généralisation imposée.

Quelques symptômes d'une surexposition aux ondes : **migraines, insomnies, palpitations, acouphènes, vertiges, eczéma, troubles de la mémoire, de la concentration...** Sans compter les risques d' **Alzheimer, certains cancers, AVC et problèmes cardiaques**, comme cela est désormais scientifiquement avéré.

VOS FACTURES RISQUENT D'AUGMENTER

Au Québec après l'installation des compteurs communicants, les factures d'électricité ont augmenté de **+10 à 20%**. En France, ce scénario pourrait bien se répéter pour financer le **coût exorbitant de 5 milliards d'Euros** du Linky.

Cette technologie radiative, donc cancérigène, est de plus une **intrusion dans votre vie privée** (permet de savoir à n'importe quel moment si votre logement est occupé, par combien de personnes, combien d'appareils sont en fonctionnement, à quelle heure vous avez l'habitude de vous coucher, de partir le matin, etc.), favorisant ainsi entre autres les **cambriolages**, du fait de sa **facilité à être piraté** (comme démontré dans plusieurs vidéos de hackers). Linky rend donc aussi le réseau électrique français **vulnérable au cyber-terrorisme**.

De plus, le réseau et les appareils n'étant pas conçus pour recevoir le CPL, il provoque des **pannes, la casse des appareils les plus fragiles, des coupures récurrentes**, et multiplie les risques d'**incendies** comme le constatent et rapportent de nombreux pompiers.

D'autant plus gênant que les assurances ne couvrent plus les dommages matériels et sanitaires liés aux ondes électromagnétiques depuis bientôt 15 ans...

VOUS AVEZ LE DROIT DE LE REFUSER !

VIVRE AVEC LE LINKY : TEMOIGNAGE

d'une personne chez qui le compteur a été installé en 2013. Rédigé en novembre 2015.

*Il s'agit bien d'un **Linky** car le modèle est identique à celui "jaune vert" qui circule sur internet et son nom "Linky" figure en toutes lettres sur sa façade.*

Depuis la pose de ce compteur, nous avons enregistré:

- **plusieurs coupures d'électricité.** Avec un fusible qui saute (il commande le réfrigérateur, la télévision, la cafetière et la lumière de ces 2 pièces) et parfois même le disjoncteur ; nous n'avons jamais eu ce problème auparavant (achat de notre maison en 2001 et tableau électrique entièrement refait aux normes) ; nous avons dû faire venir un électricien qui a rajouté un module. Depuis, nous avons moins de coupures de ce type mais il y en a encore.

- **panne générale** : plus d'électricité du tout dans la maison mais disjoncteur ok. Cela fait la **cinquième fois en 2 ans.** Nous avons à chaque fois contacté EDF qui nous a fait sortir sur le trottoir pour vérifier le compteur et qui nous a annoncé que **nous devrions souscrire un abonnement plus élevé en puissance** car c'était la raison pour laquelle nous avons ces coupures générales à répétition, or nous n'avons aucun appareil supplémentaire depuis notre emménagement ...

J'ai fait en juin 2013 un burn-out... suivi d'une dépression sévère pendant 2 ans malgré un lourd traitement médicamenteux. Je viens d'être licenciée il y a 4 mois pour inaptitude.

Au cours de ces 2 dernières années, j'ai eu et ai encore des démangeaisons incessantes dans le dos et sur les épaules, des insomnies récurrentes, une fatigue chronique et de violents maux de tête.

Mes enfants présentent, à des degrés divers, des problèmes d'insomnie, de fatigue, de démangeaisons, de maux de tête, de nausées et d'anémie.

Mon époux, quant à lui, a vu son diabète se dérégler et sa fatigue augmenter considérablement.

Ces problèmes, connus de l'Etat et d'ERDF, n'entravent en rien le déploiement de ce désastre annoncé nommé Linky dans 35 millions de foyers et entreprises.

Y aurait-il des **conflits d'intérêts*** autour de ce petit boîtier vert pomme à la technologie énergivore et déjà obsolète (en effet, les appareils devront être remplacés d'ici 10 à 15 ans) ?

POUR EMPECHER L'INSTALLATION DE LINKY CHEZ VOUS :

envoyez
une **lettre recommandée AR**
signifiant votre refus à votre
antenne locale **EDF** ainsi qu'à
votre **maire.**

**Vous trouverez des
modèles de lettre
et + d'infos sur :**

**robindestoits.org
priartem.fr next-up.org
santepublique-editions.fr**

Et faites passer l'info auprès
de vos voisins, syndicats, etc.
Car moins il y aura de
compteurs installés, moins il
y aura de rayonnements,
d'antennes-relais et
de pollution !

Contact : stoplinky@gmx.fr

*- Par exemple, **François Brottes**, président de la commission spéciale à l'Assemblée nationale qui a piloté le projet de loi, a été nommé, dès le lendemain du vote, président de RTE, filiale d'EDF.

- **Thierry Breton**, ex-ministre de l'Economie et de l'Industrie, ex-président d'Orange dirige aujourd'hui Atos-Origin, l'un des concepteurs de l'architecture du Linky. Et Orange a obtenu le marché GPRS du Linky.

- Quant à **Jean-Claude Lenoir**, président de la commission des affaires économiques qui a piloté le projet de loi du Sénat, il est un ex-cadre d'EDF.